

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-CF163

présenté par

M. Taverne, M. Allisio, M. Cabrolhier, M. Dessigny, M. Grenon, M. Lottiaux, M. Bryan Masson,
M. Mauvieux, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck et M. Jean-Philippe Tanguy

ARTICLE 5

Supprimer les alinéas 24 à 27.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel proposant de renoncer à la suppression de la taxe additionnelle à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (TACVAE) vise à interpellier le Gouvernement sur les mesures de compensation envisagées à long terme pour permettre à CCI France ainsi qu'aux CCI de région de faire face à la perte importante de ressources que représente la suppression de la TACVAE induite par la suppression de la CVAE.